



Immigration
et Communautés
culturelles

Québec 

DÉCLARATION COMMUNE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Réunis à Paris, le 15 septembre 2009, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, madame Yolande James, et le secrétaire d'État chargé de l'Emploi, auprès de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, M. Laurent Wauquiez, considérant l'importance des enjeux relatifs au développement des opportunités d'emploi, au recrutement de la main-d'œuvre et à la gestion des flux migratoires, reconnaissent que la mobilité de la main d'œuvre représente un atout majeur dans l'avenir des collectivités. Par conséquent, ils estiment nécessaire d'établir un cadre d'actions et des partenariats novateurs pour aider les candidats à l'immigration et les employeurs qui recrutent à réaliser leurs projets et à atteindre leur plein potentiel.

À cet égard, la ministre et le Secrétaire d'État rappellent la volonté exprimée les 3 et 4 juillet par les premiers ministres du Québec et de la République française à l'occasion de leur 15^e Rencontre alternée, de collaborer à l'amélioration des services à l'intégration professionnelle des ressortissants français. Ils rappellent également l'entente de 1989 entre la France et le Québec en vue de favoriser l'établissement à titre permanent ou temporaire aux fins d'emploi au Québec des ressortissants français ou étrangers résidant régulièrement en France ainsi que l'entente de 2008 entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

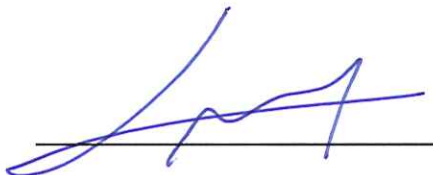
Dans le cadre de cette volonté commune et afin d'élargir les collaborations déjà existantes, la ministre James et le secrétaire d'État Wauquiez s'entendent pour désigner des représentants de leur ministère respectif chargés d'entamer des échanges visant à conclure une entente de partenariat entre le Québec et le réseau spécialisé de Pôle Emploi International.

Cette entente doit viser entre autres :

- à établir un cadre permanent de collaboration qui permettra aux employeurs du Québec qui souhaitent recruter à l'étranger de pouvoir, par l'intermédiaire de Pôle Emploi International, proposer leurs offres d'emplois aux candidats de nationalité française, aux ressortissants de l'espace économique européen ou aux étrangers en situation régulière en France. Ces offres d'emploi pourront aussi être offertes, dans le cadre de partenariat déterminé par les parties, aux ressortissants français nouvellement arrivés au Québec, et ayant une autorisation de travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le secrétaire d'État chargé de l'Emploi expriment le désir que cette entente entre le Québec et la France puisse être signée dès le début de l'année 2010.

Fait à Paris, le 15 septembre 2009



Laurent Wauquiez
Secrétaire d'État à l'emploi



Yolande James
Ministre de l'Immigration et des
Communautés culturelles